FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Métropole du Grand Nancy

Bilan année 2024

Le FSL en 2024 sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy :

Le service solidarité logement a traité **2 932** dossiers, (2 643 en 2023 soit + de 10%) dont :

- **474** dossiers dans le cadre d'une demande d'aide à l'accès à un logement (460 en 2023) ;
- **118** demandes de mobilisation du cautionnement (177 en 2023) ;
- **478** demandes dans le cadre du maintien (427 en 2022) ;
- **1 133** demandes dans le cadre d'une aide à l'énergie (922 en 2023) ;
- **544** demandes dans le cadre de mesures d'accompagnement (542 en 2022) ;
- **92** dossiers dans le cadre des CTDAL (55 en 2023)
- **93** dossiers dans le cadre des suivis de prêts et avances remboursables (67 en 2023)

REPARTITION DES DEMANDES AIDES FINANCIERES TRAITEES EN 2024

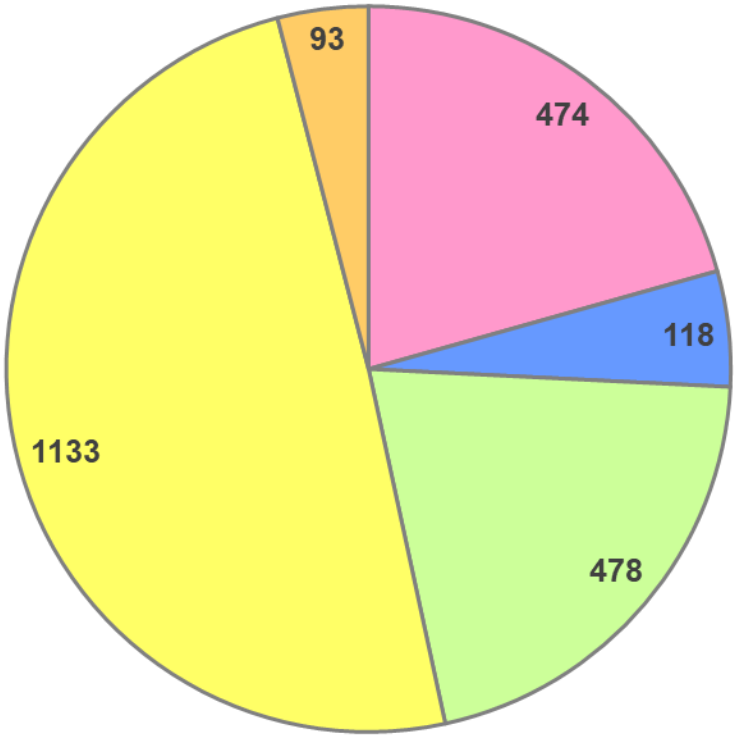

Le FSL en 2024 sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy :

2 229 aides FSL ont été versées en 2024, réparties ainsi :

- **29 %** pour des aides à l'accès
- **20 %** pour des aides au maintien, dont mise en œuvre du cautionnement
- **50 %** pour des aides à l'énergie

241 825 € versés dans le cadre des aides à l'accès (217 958 € en 2023)

- Dont 148 829 € sous forme de prêts
- A noter : 13 336 € de remise de dettes

451 565 € versés dans le cadre des aides au maintien (440 597 € en 2023), dont :

- Dont 323 419 € sous forme de secours
- 92 818 € mobilisés dans le cadre du cautionnement

427 017 € versés sous forme de secours dans le cadre des aides à l'énergie (323 159 € en 2023), correspondant à la répartition suivante pour les principaux fournisseurs d'énergie :

- Dont 190 238 € **EDF** (135 686 € en 2022)
- Dont 155 267 € **ENGIE** (122 678 € en 2022)
- Dont 33 169 € **TOTAL ENERGIE**

Nombre d'aides FSL accordées réparties par commune en 2024

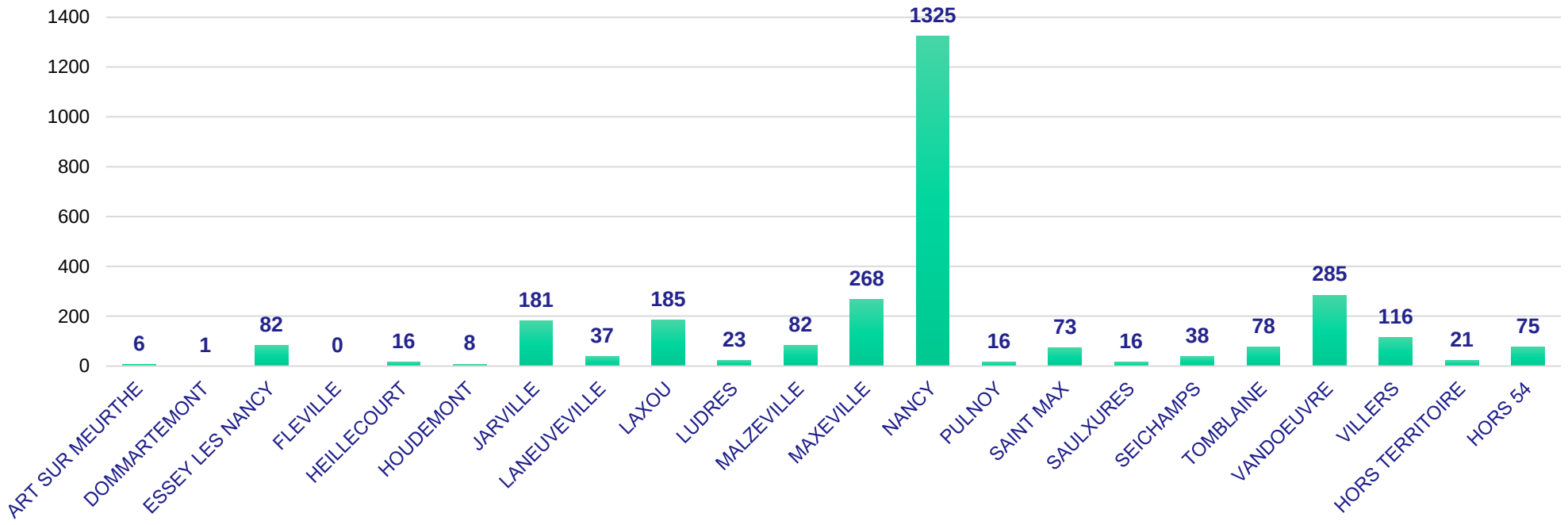

- 45 % des aides FSL concernent des ménages de Nancy
- 9,7 % de Vandoeuvre,
- 9,1 % de Maxéville,
- 6,3 % de Laxou,
- 6,1 % de Jarville,

Soit sur ces 5 communes plus de 75 % des aides du FSL,

Services Sociaux à l'origine de la demande auprès du FSL.

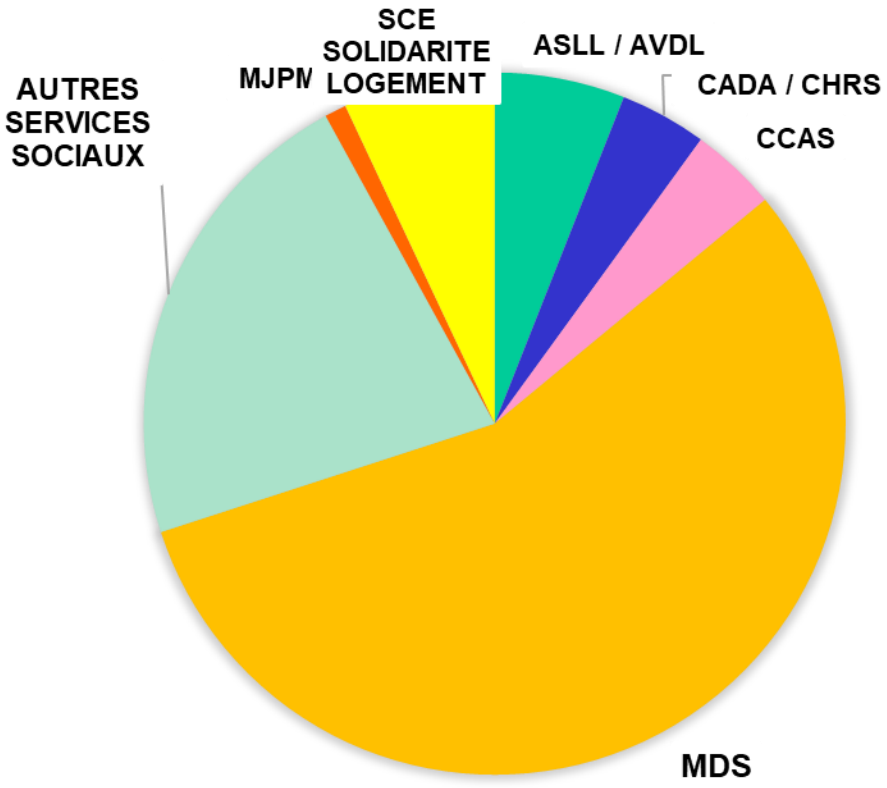

ASLL / AVDL	6%
CADA / CHRS	4%
CCAS	4%
MDS	56%
AUTRES SERVICES SOCIAUX	22%
MJPM	1%
SCE SOLIDARITE LOGEMENT	7%

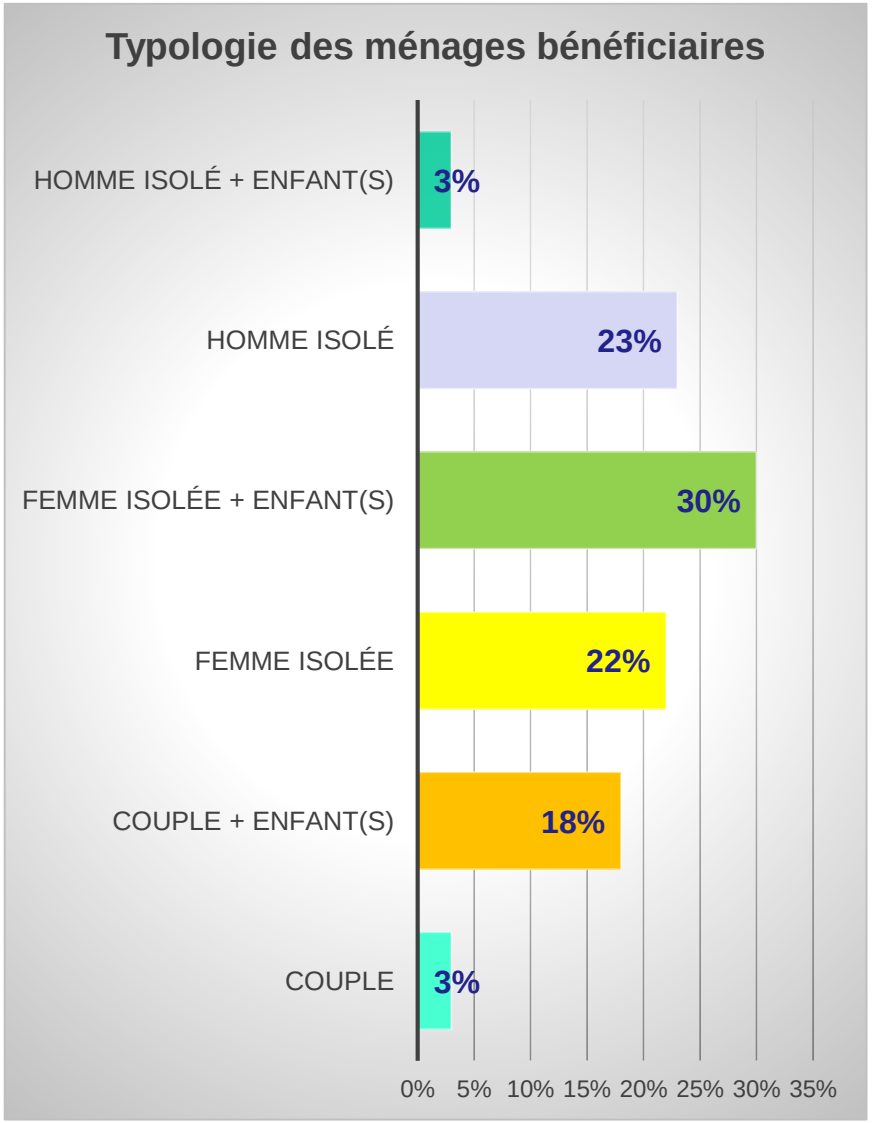

Les aides à l'accès au logement sur le territoire de la Métropole en 2024

Sur **474** demandes traitées, 432 ont fait l'objet d'un accord, qui représentent **654 aides à l'accès accordées** (1 ménage pouvant bénéficier de plusieurs aides). Le niveau est stable par rapport à 2023

- 284 sous forme de secours (44 %)
- 361 sous forme de prêt (55 %)
- 9 sous forme d'avances remboursables (1 %)

Les 42 demandes qui ont fait l'objet d'un refus, relevaient en majorité d'un autre dispositif. 14 d'entre elles ont été classées sans suite à défaut de retours d'information de documents.

Objet des demandes FSL accès accordées

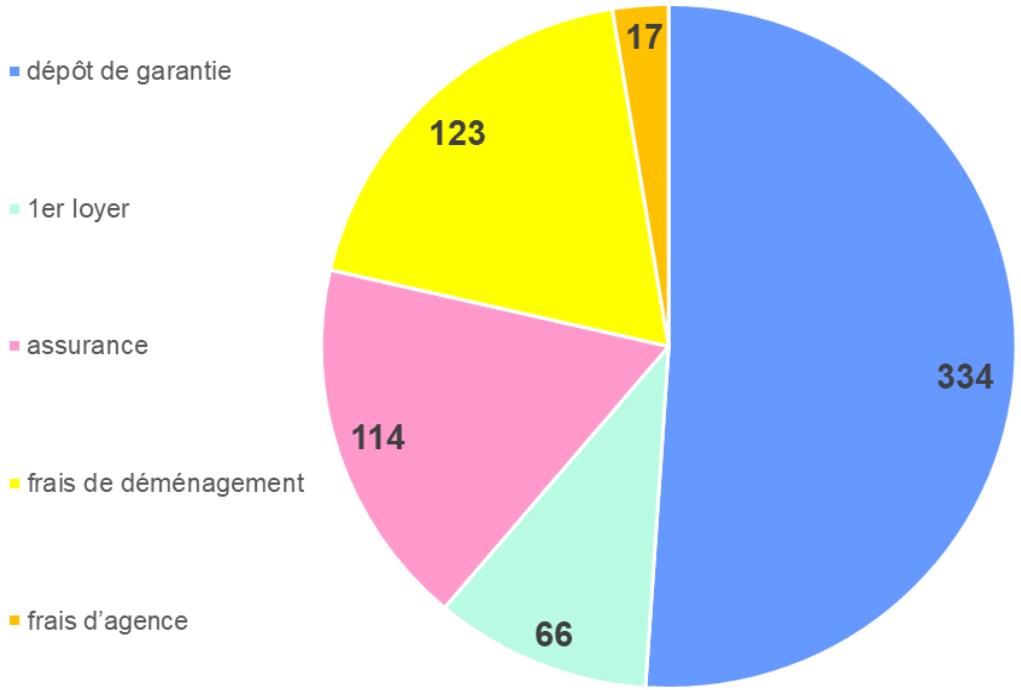

- ✓ 51 % des aides attribuées correspondent au dépôt de garantie.
- ✓ 110 ménages ont bénéficié d'une aide pour les frais de déménagement, majoritairement sous forme de secours => montant moyen de l'aide accordée = 721 €.
- ✓ Concernant les frais d'assurance, les aides ont été mobilisées en faveur de familles ukrainienne pour la prise en charge des frais de responsabilité civile.

MOBILISATION DU CAUTIONNEMENT EN 2024 :

- 118 locataires pour lesquels un suivi dans le cadre du cautionnement a été mobilisé (plusieurs interventions possibles sur l'année), dont 3 locataires auprès de propriétaires bailleurs privés.

- Pour 109 d'entre eux, le cautionnement a été mis en œuvre pour un montant total de 92 818,37 €, dont 2 467,19 € pour le parc privé.

CONTROLES DE DECENCE 2024 :

- 50 logements privés ont fait l'objet d'une visite de décence par le technicien de la SAPL Grand Nancy Habitat en 2024.

Pour 2/3 d'entre eux des réserves ont été émises du fait de travaux nécessaires à réaliser dans le cadre de la décence et/ou parce qu'il manquait les diagnostics attendus dans le cadre d'une mise en location.

- Une vingtaine de contre-visites ont pu être effectuées pour s'assurer de la réalisation des travaux demandés.
- 6 dossiers FSL accès ont été classés sans suite, après le refus du propriétaire de donner suite aux réserves émises.

Les aides au maintien dans le logement sur le territoire de la Métropole en 2024

478 demandes d'aide au maintien ont été traitées en 2024,soit :

- **354** ont fait l'objet d'un accord, soit 74 %, une réelle augmentation depuis 2022
- **124** (26 %) ont fait l'objet soit d'un refus, soit d'un classement sans suite.

Motifs principaux : relève d'un autre dispositif, inadéquation ressources /charges, absence de reprise régulière du paiement du loyer.

- Le montant moyen de l'aide est de 1025 € (960 € en 2023).

Il est constaté pour 2024 des montants de dettes locatives plus importants à comparaison des années précédentes, notamment lorsque cela concerne la régularisation des charges locatives, avec une forte augmentation des coûts.

A la différence des aides à l'accès, majoritairement accordées sous forme de prêts, les aides au maintien sont essentiellement versées sous forme de secours, au regard de situations sociales et financières dégradées.

A noter, la mobilisation du FSL pour 23 demandes relatives à des frais liés aux réparations locatives (16 917.06 €).

Répartition des aides

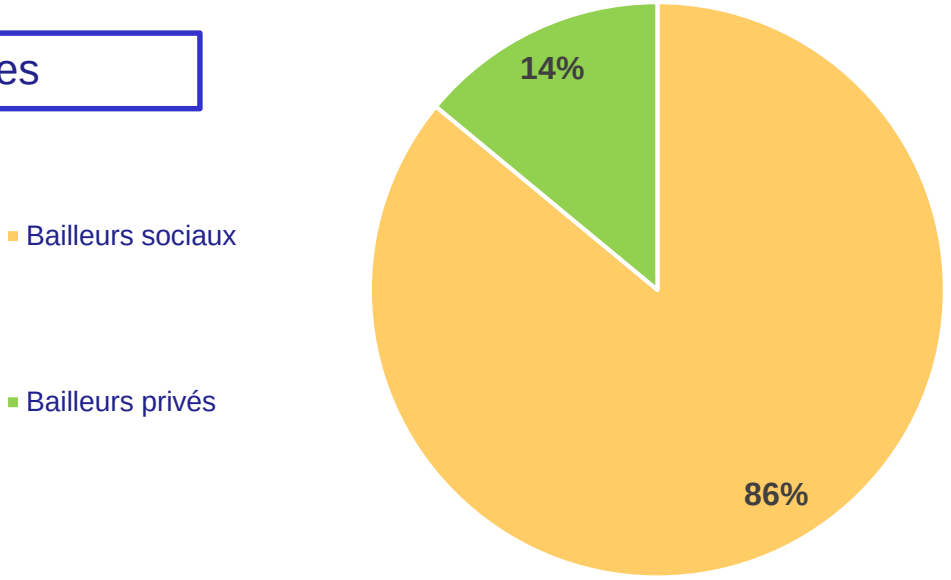

Les aides au maintien de la fourniture d'énergie sur le territoire du Grand Nancy en 2024

En 2024, le FSL a traité **1 180** demandes d'aides à l'énergie (924 en 2023) dont 250 demandes qui ont été déposées suite à un rendez vous auprès de la référente énergie du service solidarité logement.

=> 1 112 aides ont été versées (864 en 2023), soit **93 %** des dossiers traités;

Il est constaté pour 2024 :

> Une augmentation de 28 % des aides à comparaison de 2023,
> Un montant moyen de l'aide plus important à comparaison des années antérieures (**384€**), au regard de dettes plus conséquentes liées à l'augmentation des coûts.

Répartition des aides selon les fournisseurs :

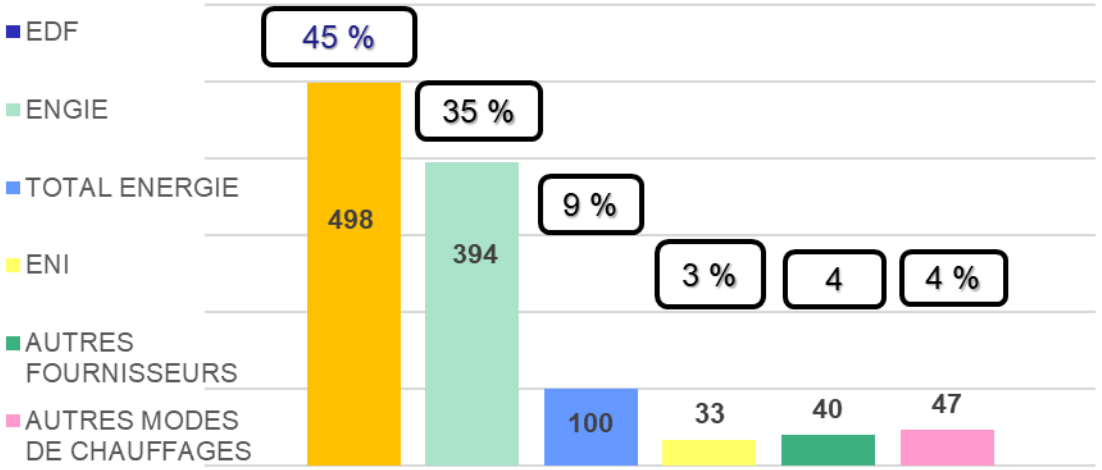

Répartition par statut d'occupation du logement :

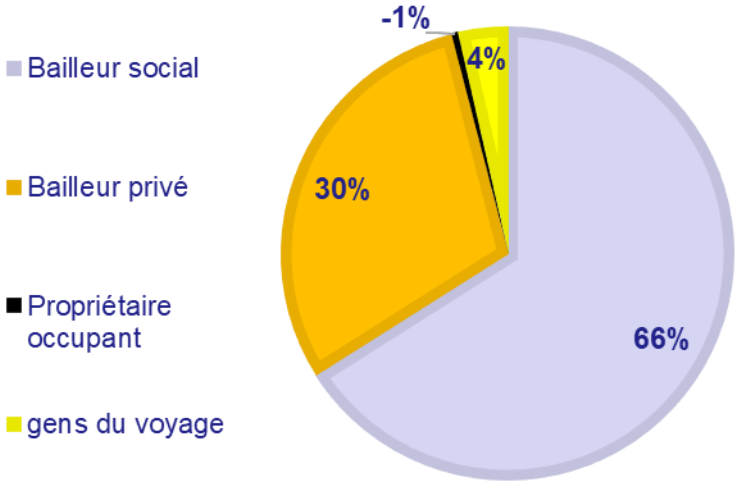

Evolution des dossiers FSL Energie de 2019 à 2024

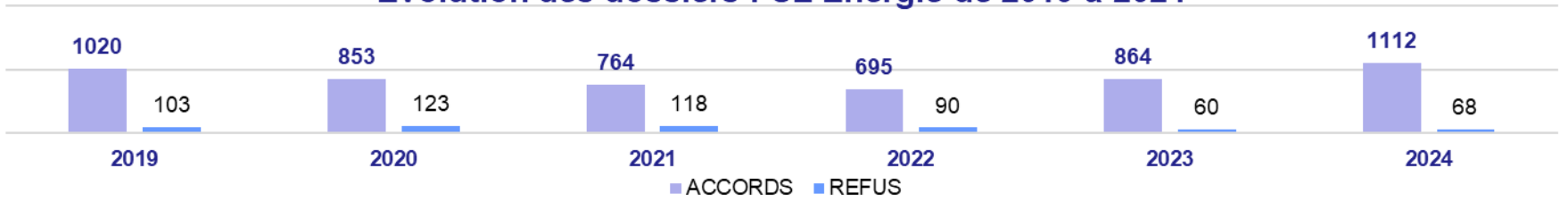

Dispositif partenarial de soutien de la CAF au FSL dans le cadre des aides à l'énergie

Convention d'objectifs et de financement sur la période : 01/07/2024 – 31/12/2027

- Majoration de 0,5 de l'indice INSEE pour les familles monoparentales dans le cadre du barème FSL énergie ce qui permet :
  - d'élargir le seuil d'éligibilité
  - D'augmenter le montant de l'aide forfaitaire.

Quelques données :

- Depuis le 01/10/2024 et à ce jour = 257 familles monoparentales concernées, dont 80 en 2024.
- 25 familles (10%) n'auraient pas pu bénéficier d'une aide FSL selon les anciens critères d'éligibilité.
- 30 000 € de dépenses supplémentaires compensées par le financement de la CAF.

L'accompagnement social du FSL sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy

❖ L 'accompagnement social lié au logement – ASLL :

135 mesures conventionnées réparties sur 3 opérateurs = ARELIA – AARS – TREMPLIN

⇒ 295 ménages ont été accompagnés en 2024 pour une durée moyenne de 9 mois.

⇒ 2/3 des mesures d'accompagnement concernent l'accès à un logement/relogement, soit 1/3 pour favoriser le maintien dans le logement.

⇒ Pour 25 d'entre elles, il a été décidé d'interrompre la mesure à défaut de mobilisation, de collaboration.

Poursuite de l'expérimentation de 2 mesures spécifiques sur 2024 dans le cadre du LDA :

- **Mesure prévention médiation (ARELIA)** auprès de locataires en situation d'impayés en vue de limiter le recours à la procédure d'expulsion, permettre l'assainissement de la dette locative et le maintien du versement du droit à l'aide au logement => Capacité de 40 mesures en file active :
  - 53 ménages ont été orientés en 2024
  - 25 ont pu être rencontrés, sensibilisés et orientés vers les dispositifs de droit commun en vue d'enrayer la situation d'impayés, voire de bénéficier d'un accompagnement social.

- **Mesure ASLL renforcé (AARS)** en faveur de ménages qui rencontrent et cumulent d'importantes difficultés concernant le savoir être et le savoir habiter afin de favoriser leur insertion durable dans le logement.
  => Capacité de 20 mesures en file active :

  - 34 ménages ont bénéficié de cet accompagnement en 2024
    - Pour 7 d'entre eux => évolution positive de leur situation à l'égard du logement.
    - Pour 6 ménages, interruption de mesure en raison d'une absence de collaboration à l'accompagnement.

  - Situations lourdes nécessitant une prise en charge globale et un travail pluridisciplinaire à la limite entre le social et le médical

❖ **L'accompagnement social au sein des résidences sociales et FTM :**

- 7 résidences sociales ou FTM pour lesquels le FSL finance l'équivalent de **4 ETP travailleurs sociaux** pour cette mission d'accompagnement des résidents en faveur de leurs parcours résidentiels vers un logement autonome.

- Une mission d'accompagnement social est également confiée à 2 Foyers Jeunes Travailleurs qui bénéficient d'une subvention globale.

❖**La gestion locative adaptée**

Le FSL participe au financement d'AIVS habilitées pour assurer une gestion de proximité et adaptée à un public fragilisé qui comporte un suivi individualisé, et dont l'objectif est la prévention des incidents locatifs (prévention des impayés, savoir habiter) :

↳ **Capacité convention = 176 logements sur la Métropole (126 H&H - 34 CAL - 15 Synergie & Habitat) / Financement de 500 €/logement.**

❖ **Auto réhabilitation accompagnée**

L'auto réhabilitation accompagnée permet à des ménages en difficulté de réaliser eux-mêmes des travaux d'amélioration de leur logement, qu'ils en soient locataires ou propriétaires.
Elle s'inscrit dans une démarche de réappropriation de son cadre de vie et d'insertion sociale et professionnelle.
Deux organismes sont habilités à conduire des actions de monitorat technique sur le territoire de la Métropole du grand Nancy : REGIE DE QUARTIER DE LAXOU ET SERVAPRO.

Le FSL participe à la prise en charge du monitorat technique de l'auto réhabilitation conduit et peut accorder des aides à l'achat de fournitures : 14 ménages ont bénéficié d'une aide aux travaux en 2024.